



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

Absents excusés : M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Graziella LACROIX, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à M. Isidro DANTAS, Mme Fanny ACHART VICTOR pouvoir à Mme Sophie MARVIN, Mme Armelle AGNERAY (pouvoir non parvenu), Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 32

Réf : 2024/07/10 - OBJET : Réactualisation du règlement de fonctionnement des structures d'accueil.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2014/07/02 du 2 juillet 2014 relative au règlement de fonctionnement des structures d'accueil de la Petite Enfance avec ses annexes,

Vu la délibération n° 2015/02/18 du 15 février 2015 relative à la nouvelle procédure d'inscription et d'attribution des places d'accueil Petite Enfance,

Vu la délibération n° 2015/04/15 du 15 avril 2015 relative à la réactualisation du règlement de fonctionnement des structures collectives et de la crèche familiale,

Vu la délibération n° 2016/12/08 du 14 décembre 2016 relative à l'actualisation et à l'harmonisation du règlement de fonctionnement en un règlement unique des EAJE,

Vu la délibération n° 2018/05/13 du 30 mai 2018 relative à l'actualisation du règlement de fonctionnement des EAJE,

Vu la délibération n° 2019/07/7 du 3 juillet 2019 relative à l'actualisation du règlement de fonctionnement des EAJE,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240703-2024-07-10-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024

Vu la délibération n° 2020/07/8 du 8 juillet 2020 relative à la nouvelle démarche d'inscription.

Vu la délibération n° 2022/07/6 du 6 juillet 2022 relative à l'actualisation du règlement de fonctionnement des EAJE à la suite de la publication du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant,

Vu la délibération n° 2022/11/2 du 23 novembre 2022 relative à l'ajout des protocoles annexés au règlement de fonctionnement des EAJE,

Considérant qu'il convient de réactualiser le règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, de modifier de *nouvelles clauses aux articles I – II (point 1) – III (point 6) - IV (point 2) - V (points 2 et 5) et l'annexe*

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,


DELIBERE

Article 1^{er} : **Adopte à l'unanimité** le nouveau règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Article 2 : **Fixe** la date d'application de ce nouveau règlement au 1^{er} août 2024 et **abroge** en conséquence à compter de la même date les précédents règlements de fonctionnement.


Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : - 8 JUIL. 2024
et par publication en ligne le :
- 8 JUIL. 2024
Saint-Cyr-l'École,
le : - 8 JUIL. 2024

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU


Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU


Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE



Le 8 juillet 2024